



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 020

Séance du 3 mai 2023



**ADHESION 2023 A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES EN CHARGE DES
ORDURES MENAGERES, DE RESEAUX DE CHALEUR OU DE GESTION DE
L'ENERGIE (AMORCE)**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai à 18h00 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 28 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Didier TERNAT

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

AMORCE contribue à faire des collectivités le chef d'orchestre de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de la gestion durable de l'eau en défendant la liberté de choix des collectivités dans leurs politiques de transition écologique ainsi que des services publics locaux pérennes et de qualité.

L'association met à disposition des guides, dossiers et enquêtes techniques, permet aux acteurs du réseau d'échanger leurs expériences.

Considérant l'intérêt pour le territoire d'une gestion durable de l'eau et des déchets, il apparaît opportun d'adhérer à AMORCE au titre de l'année 2023.

Le montant de la cotisation des collectivités 2023 s'élève à 661,03 €.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE d'adhérer à l'association DES COLLECTIVITÉS EN CHARGE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DE RÉSEAUX DE CHALEUR OU DE GESTION DE L'ENERGIE (AMORCE) pour l'année 2023 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de 661,03 €.**

Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

